

RCS : AURILLAC
Code greffe : 1501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00057
Numéro SIREN : 819 009 184
Nom ou dénomination : 2MJB

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt A2018/000969

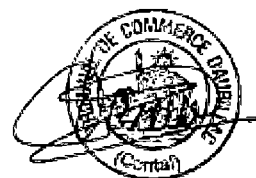
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AURILLAC



129397

Dénomination : 2MJB
Adresse : 6 rue du Lioran 15130 Ytrac -FRANCE-
n° de gestion : 2016B00057
n° d'identification : 819 009 184
n° de dépôt : A2018/000969
Date du dépôt : 01/08/2018

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 21/06/2018



129397

2MJB

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 6 rue du Lioran, 15130 YTRAC

819 009 184 RCS AURILLAC

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 JUIN 2018**

L'an 2018,
Le 21 juin,
A 18 heures,

Monsieur Julien BESSIERES, demeurant 123 BD Bessieres, 75017 PARIS, associé unique de la société 2MJB,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de **Monsieur Julien BESSIERES** de ses fonctions de Président et nomination d'un nouveau Président en remplacement,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de **Monsieur Julien BESSIERES** de ses fonctions de Président à compter de ce jour, le remercie pour les services rendus à la Société et décide de nommer à compter de cette même date en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée illimitée :

Madame Meryem MEHDI

Née le 07 décembre 1984 à RABAT (MAROC)

De nationalité française

Demeurant 34-42 Boulevard de Grenelle 75015 PARIS,

Madame Meryem MEHDI exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 13 des statuts.

Madame Meryem MEHDI déclare qu'elle accepte les fonctions de Présidente et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Julien BESSIERES

Associé - Président

« Bon pour démission de mes fonctions de Président à compter de ce jour »

Madame Meryem MEHDI

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente pour une durée illimitée »